



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

COMMUNICATION

Présentée par M. Didier Berberat

PRÉSIDENT

CECAC

*** * ***

Hoi An, 10-11 avril 2010

Monsieur le Vice-président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du Vietnam, Vice-Président de l'APF et Président de la section vietnamienne de l'APF,

Monsieur le Secrétaire général administratif de l'APF,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs.

Voici, les faits saillants des activités de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, depuis mon dernier rapport livré à Paris, en juillet dernier, lors de notre dernière réunion.

Parmi les événements marquants cette période mentionnons la tenue de notre dernière réunion à Paris, l'adoption par l'assemblée plénière de l'APF de quatre de nos résolutions, les réponses du Secrétaire général de la Francophonie lors de son audition à l'Assemblée plénière, la participation de l'APF aux Jeux de la Francophonie, la participation du Secrétariat aux réunions du Groupe de travail de l'OIF sur le français dans les institutions internationales et à des réunions de l'UNESCO et la concrétisation de l'annonce par la section québécoise d'une prochaine rencontre internationale dédiée à la diversité culturelle.

Réunion de la CECAC à Paris

Revenons d'abord sur cette dernière réunion de notre Commission qui s'est tenue à Paris, à la faveur de la session annuelle de l'APF. Je tiens ici à féliciter à nouveau et à remercier vraiment chaleureusement la section française, autant les représentants politiques que le personnel de l'Assemblée, de sa généreuse hospitalité. Notre Commission a été courue, plus d'une soixantaine de personnes ont participé à ses travaux.



Éducation et Francophonie

Sous le thème de l'Éducation et la Francophonie, la Commission a auditionné les représentants de trois organisations et adopté un rapport.

En premier lieu, elle a entendu M. Soungalo Ouedraogo, directeur général de la Direction Éducation et Formation (DEF) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), venu lui exposer la programmation de sa direction pour le prochain quadriennium. M. Ouedraogo était accompagné de M. Jean-Marie Bourrel, chargé de projets, qui a entretenu les membres de la Commission sur le projet d'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres programme, IFADEM, lequel est copiloté par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).¹

Au cours du débat, qui a suivi les exposés, les membres de la Commission ont demandé à M. Ouedraogo de contribuer au projet d'africanisation de Planètes jeunes, une revue de Bayard que soutient actuellement le gouvernement français. L'ouverture officielle des locaux a eu lieu le 8 avril, en présence du ministre de la Culture du Burkina Faso. Pendant les quinze premiers jours d'avril, se tiendra nous dit-on, une intense semaine de formation pour les équipes nouvellement recrutées sur place et qui ont déjà commencé à travailler ensemble. Devant la CECAC, le Directeur Ouedraogo s'était engagé à examiner le dossier qui lui serait soumis. De fait, nous avons appris que le dossier avait été transféré à la Direction de la langue française de l'OIF et que des négociations entre Planètes jeunes et l'OIF sont en cours. On nous dit que l'an prochain, Planètes jeunes devrait

¹ IFADEM : L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), copilotée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'**enseignement du français**. IFADEM est destinée à des instituteurs en formation continue, prioritairement en poste dans des zones rurales. L'initiative s'appuie sur un **dispositif hybride** qui associe formation traditionnelle, utilisation des TIC, techniques et méthodes de la formation à distance. (source : <http://www.ifadem.org>)



être éligible au Programme d'appui à la presse francophone, mais que la revue devra faire l'objet d'une subvention spéciale pour l'année en cours. M. Bouilleux, directeur de la Direction de langue française, a le dossier sur son bureau et devrait rendre une réponse prochainement. Planètes jeunes entend également solliciter le secteur privé, notamment lors du lancement officiel de la revue à Ouagadougou et a amorcé des approches auprès du représentant canadien à Addis Abeba qui disposerait de quelques sommes dans le cadre de son programme du Fonds canadien des initiatives locales. Cette information a été transmise à Planètes Jeunes après que la présidente de la section canadienne, Mme Andrée Champagne, ait sollicité son gouvernement en 2009.

Les membres de la Commission et le directeur de l'OIF se sont dits satisfaits de cette première audition d'une direction de l'OIF par la CECAC et entendent répéter l'expérience. De plus, les membres de la Commission ont convenu que l'éducation doit être reconnue comme prioritaire par l'OIF et les budgets consentis en conséquence.

Toujours en matière d'éducation, la Commission a auditionné des représentants de l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES), et entendu, à la demande du Secrétaire général parlementaire, les porte-parole de Médecine du sport en Afrique, un site de formation professionnelle Internet très prometteur.

M. Louis Duvernois, chargé de rapport sur l'édition scolaire, a remis son rapport final sur les politiques du manuel scolaire dans l'espace francophone. Ce rapport, d'une quarantaine de pages est disponible sur le site Internet de l'APF et la CECAC a proposé une résolution sur le sujet qui a été entérinée par la plénière de l'APF.

Lutte contre le SIDA



M. Salvador Yameogo, ex-responsable du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, a présenté son rapport. Je tiens ici à le remercier très sincèrement pour une contribution exemplaire au Réseau. La réunion de Bamako a marqué un tournant important pour cette instance de l'APF, lui donnant une impulsion nouvelle que nous prendrons bien soin de maintenir. Son nom sera toujours associé à ce succès et c'est sur ses efforts que nous continuerons à bâtir. M. Yaméogo était à la réunion de Casablanca, il y a deux semaines, et continue à partager avec nous sa grande connaissance du dossier, sa sagesse et sa diplomatie. Pour tout cela et pour votre présence, M. Yaméogo, nous vous exprimons toute notre gratitude.

Je laisse le soin au nouveau responsable du Réseau, le coordonnateur du Réseau au Sénégal, Dr Omar Ndoye, de dresser le bilan des activités du Réseau lors du prochain point à l'ordre du jour.

Cependant, je tiens à souligner le travail effectué par Dr Omar Ndoye, à la 5^e Conférence francophone sur le VIH/SIDA. Cette Conférence s'est tenue à Casablanca du 28 au 31 mars dernier. Elle a été un événement majeur dans la Francophonie, regroupant plus de 500 communications en français, dont la majorité provenait du Sud. Le Dr Ndoye a participé au Symposium-satellite parrainé par le PNUD et ONUSIDA portant sur les droits de la personne, et il a été invité à prononcer un discours en lieu et place de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, à la cérémonie de clôture de la Conférence. Il a longuement rencontré le directeur exécutif d'ONUSIDA, M. Michel Sidibé et dans tous les ateliers auxquels il a participé, il a saisi l'occasion de souligner la présence des coordonnateurs du Réseau à l'événement.

Dr Ndoye, nous vous entendrons dans quelques minutes.

TV5 Monde – Suivi du Sommet de Québec



À Paris, la Commission a auditionné Mme Michèle Jacobs-Hermès, directrice de la Francophonie, des Relations institutionnelles et de la Promotion du français et M. Arnault Rivalan, responsable des affaires juridiques, tous deux de TV5 Monde. Nous les avons auditionnés sur les difficultés éprouvées pour assurer la distribution du signal de TV5 Monde via les systèmes de retransmission. Nous portons une attention particulière à la diffusion de TV5 dans les pays membres de la Francophonie, afin d'assurer la mise en application de la Résolution adoptée au Sommet de Québec. La Commission a également proposé une résolution sur ce sujet aux membres de la Francophonie appelant les membres de la Francophonie adopter des législations et réglementaires qui garantissent la diffusion de TV5 Monde à côté de leurs réseaux publics et privés.

Diversité culturelle

M. Bertrand St-Arnaud (Canada-Québec), rapporteur de la Commission sur la *Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles* nous a présenté son rapport. Il nous a notamment rappelé que la recommandation de cette Commission à l'effet de donner le mandat à la Conférence des parties d'initier des travaux autour des articles 20 et 21 de la Convention, lesquels portent sur les interfaces entre la Convention et les autres accords internationaux, n'avaient pas été acceptées par la Conférence des parties. Nous reviendrons sur le sujet ultérieurement alors que M. St-Arnaud nous livrera son rapport et nous parlera de la Conférence qui s'organise à Québec sur la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles*.

Depuis, le Secrétariat de l'APF a assisté à la dernière réunion du Comité intergouvernemental de la Convention, à laquelle participaient quelque 400 délégués, ce qui témoigne en soi de la popularité de cet instrument



international. Le Groupe des pays francophones, qui y travaille en étroite collaboration, y a encore une fois joué un rôle moteur, sa concertation permettant de réaliser des avancées notables. Il est à souligner que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres forums internationaux, la majorité des travaux des instances de la Convention se déroulent en français. Il a également été noté qu'au cours de la réunion du Comité intergouvernemental, la représentante de l'Espagne à cette réunion, y a toujours pris la parole en espagnol, l'interprétation simultanée étant disponible. La CECAC tient ici à saluer cette manière de travailler des représentants de la Francophonie aux réunions de la Convention et de la représentante de l'Espagne qui donnent ainsi l'exemple à l'ensemble des diplomates des pays de la Francophonie de l'application concrète de la défense de la langue française et de la diversité culturelle. L'Assemblée plénière de l'APF a également adopté une résolution de la CECAC portant sur la diversité culturelle.

Parlant de l'UNESCO, le Secrétariat a enfin assisté à la Conférence des parlementaires pour l'UNESCO qui a traité des thèmes de la culture, de l'éducation, des sciences sociales et humaines, exactes et naturelles, de communication et d'information. Dans son rapport, le Secrétariat a relevé la nécessité de contacts de haut niveau entre l'APF et l'UNESCO afin d'assurer à l'APF le niveau d'influence qui doit être le sien dans cette enceinte internationale. Ce souhait devrait devenir réalité, alors que la section québécoise prépare un événement sur la Convention sur la diversité culturelle, et ce en étroite collaboration avec l'UNESCO et l'OIF.

Jeux de la Francophonie



Nous y reviendrons plus en détail au point à l'ordre du jour réservé à ce sujet. Mais pour l'heure, je veux quand même préciser que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie était présente aux Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés à Beyrouth et qui ont réuni quelque 3 000 artistes et athlètes venus du monde entier. Elle y a remis le Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie. Je tiens à remercier les membres du jury, les députés français Gérard Bapt et Henriette Martinez, qui ont fait un travail suivi et studieux, et je désire également noter la participation de la députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Mme Gisèle Guigma, qui a été présente tout au long des Jeux. Le jury a été présidé par notre Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre qui a saisi l'occasion de sa visite au Liban pour y tenir des rencontres du plus haut niveau. D'ailleurs, tous les membres du jury ont participé à des activités diverses au nom de l'APF. Les prix ont été attribués au sculpteur haïtien Jean Eddy Rémy et au marathonnier rwandais Dieudonné Disi. Le Prix a consisté en la remise de médailles de l'Ordre de la pléiade et en une bourse de perfectionnement de 9 000 euros. Déjà, M. Disi s'est prévalu de plus de la moitié de sa bourse pour s'entraîner et participer à deux courses, l'une au Kenya et la seconde à Porto Rico. Son objectif final est de monter sur le podium au Marathon de Londres, le 25 avril 2010 avec un chrono de 2 h 6.

Quant à M. Remy, le Bureau l'a autorisé à utiliser sa bourse pour reconstituer son atelier, qui a subi quelques dommages après le séisme, si tel est son souhait.

Nous tenons à remercier ici le Comité organisateur des Jeux de la Francophonie pour son étroite collaboration à la participation de l'APF aux Jeux.

Groupe de travail sur le français dans les institutions internationales



Enfin, je prends la liberté de conclure sur un sujet qui me semble appeler une action de notre part, et c'est l'utilisation du français dans les institutions internationales.

Au Sommet de Bucarest, en septembre 2006, les chefs d'État ont adopté le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les institutions internationales. Ce texte de nature réglementaire s'applique à tous les gouvernements membres, associés ou observateurs de l'OIF. Les Chefs d'état ont demandé à l'OIF s'assurer le suivi de ce texte.

Pour mémoire, je rappelle que ce texte prévoit :

Que dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail et de langue officielle, les pays s'engagent, ainsi que leurs représentants et délégués :

-à s'exprimer en français lorsque le français est la langue nationale ou officielle,

-à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque le pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi la diversité culturelle;

-à privilégier le français dans tous les autres cas où l'usage de la langue officielle ou nationale, autres que le français, n'est pas possible.

Les pays s'engageaient également à rendre accessible une version française de tout document distribué.



D'autres engagements suivaient ceux que je viens d'énumérer.

L'APF, encore à l'avant-garde, n'a pas attendu ce Vade-mecum pour se pencher sur le sujet.

Le 15 janvier 2003, son Bureau adoptait la Déclaration de Strasbourg laquelle stipulait et je cite :

Nous constatons que son utilisation (du français) est remise en cause par ceux qui considèrent que, dans un monde globalisé, le recours à une langue unique est source d'efficacité et d'économie.

Nous n'admettrons jamais que de tels prétextes soient utilisés à l'encontre du français et d'autres langues.

(..)

Nous exigeons que le français garde toute sa place dans l'Union européenne, tant comme langue de travail interne que comme langue de relations internationales.

Par la suite, un parlementaire de l'APF, M. Bruno Bourg-Broc, a rédigé un rapport sur le sujet qui a été présenté à Hué en 2005. Ce rapport constituait une réactualisation de celui rédigé en 1997 par notre ancien collègue Jean Delaneau.



Sans trop citer ce rapport de 8 pages, il convient quand même de rappeler que M. Bourg-Broc écrivait et je cite :

Le constat que je dresse à la suite de ces rencontres est au mieux mitigé, au pire pessimiste, voire très pessimiste.

Et à Bruxelles, lors de sa plénière de 2005, l'APF adoptait une résolution portant sur le sujet. Cette résolution statuait notamment et je cite

Décide que notre commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles assure le suivi de la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette année, le Groupe de travail de l'OIF sur la place du français dans les institutions internationale a publié une étude qui montre qu'à l'Union africaine, malgré le fait que les pays soient majoritairement francophones, l'anglais prédomine et recule.

M. Jean-Pierre Raffarin, représentant de Nicolas Sarkozy auprès de l'OIF, a dénoncé l'absence de français à l'Union européenne dans son carnet.

Le Président français, à l'occasion du 40^{ième} anniversaire de la Francophonie, devant un parterre d'invités, a eu des mots très durs pour qualifier l'attitude de la diplomatie française quant au recours au français dans les institutions internationales.

Par ailleurs, l'ONU a adopté une nouvelle résolution sur le multilinguisme.



Enfin, et ceci explique peut-être cela, selon des informations obtenues de l'OIF, seuls deux pays auraient finalement émis des directives à leurs diplomates quant à l'utilisation du français dans les institutions internationales : la France et le Canada.

Je crois qu'il convient donc de reprendre ce dossier, non pas pour une longue étude, mais dans le but de l'actualiser, voire proposer une nouvelle résolution à la CECAC en juillet à Dakar pour adoption à l'assemblée plénière de l'APF.

Pendant que nous réalisons ce travail au niveau politique, l'OIF est à redéfinir ses mesures d'accompagnement des États en la matière. En effet, plutôt que d'adopter une approche où l'Organisation « mesure » l'utilisation du français dans les institutions internationales, ce qui constitue finalement une approche de « prise en faute », elle s'emploie à élaborer des moyens pour appuyer les États dans la mise en œuvre du Vade-mecum. Nous pourrions peut-être en parler davantage avec elle à Dakar.

Pour l'heure, je crois qu'il faut simplement réactualiser le dossier, à la vue des derniers développements qui ont eu cours et qui sont du domaine public, pour possiblement proposer une résolution invitant les États à remplir leur devoir en la matière et à émettre des directives officielles à leur fonctionnaires.

Nous pouvons voir maintenant si nous avons un volontaire ou nous pourrions discuter de ce sujet entre nous au cours de notre réunion et adopter une position sur cet effet avant sa fin.



Je vous remercie pour votre attention et j'attends vos questions et commentaires.

